

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2011

L'an deux mil onze, le deux mai, le Conseil Municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le vingt-six avril deux mil onze, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain VELLUZ, Maire.

Etaient présents : MM. A. VELLUZ, C.MOENNE, P. ROUSSEAU,
M. MOLINA, J. BROUARD, J. BOEX.
MMES C.COUDURIER, M. VIGNE, A.COLLOMB,
J. FREMEAUX, C.BOEX, M. MARCAULT

Absent excusé : M N. TARDIF donne procuration à Mr Alain VELLUZ

Absent : M B. MOREL

Secrétaire de séance : Mlle LEVEILLE

ORDRE DU JOUR

- APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2011
- URBANISME
- DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE L'ACADEMIE DU FAUCIGNY
- INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS FIXATION DU MONTANT POUR 2010
- TRAVAUX DE PROTECTION - CONFORTEMENT DES BERGES DU FORON : APPROBATION
- PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS. TRAVAUX DE PROTECTION - CONFORTEMENT DES BERGES DU FOFON
- RAPPORT ETABLI PAR CHAQUE COMMISSION CONCERNANT LES TRAVAUX EN COURS
- QUESTIONS DIVERSES

S E A N C E

Mme Colette BOEX demande que les délibérations dans le compte rendu du conseil municipal soient plus détaillées pour expliquer plus en détail le choix du conseil.

APPROBATION du compte rendu du conseil municipal du 4 Avril 2011

URBANISME

La commission du 21 Avril 2011

❖ Permis de Construire : donne un avis favorable

M. LASSUS Jean- Luc
Hameau : « les Vergers »
105, Le Cluz Lotissement Les Vergers
Superficie terrain : 1 270 m²
Zone UC

Véranda de 23m²

M. VANDOMMELE Bruno
Hameau : « A Marillan »
73 Bis, Impasse de Marillan - Derrière habitation
FRIGO Thierry
Superficie terrain : 1 316 m²
Zone UC

Habitation + Garage

M. MOENNE Claude
Hameau : « la Papeterie »
3808, Route de Bonneville - A côté propriété CLERC Serge
Superficie terrain : 3 262 m²
Zone NC

Agrandissement Hangar Agricole

❖ Déclaration préalable : donne un avis favorable

M. LE JONCOUR Jean-Pierre
Hameau : « la Papeterie »
40, Zone Artisanale La Papeterie - À côté de la
Propriété de M. DJELIC Slobodan
Superficie terrain : 1 513 m²
Zone UX

**Rénovation toiture +
Prolongement toiture sur pignon
ouest**

M. ORLER Nicolas
Hameau « Lanoline »
297, Route du Salève - derrière habitation
DECARROUX Georges
Superficie terrain : 2 070 m²
Zone UC

Pose d'un abri bois

SARL ACTIVE IMMOBILIER
Hameau « Chez Dumonal »
Route de Lanovaz entre entreprise GONET et
Habitation LANOVAZ Gérard
Superficie terrain : 3 058 m²
Zone UC

**Division parcellaire et création
d'un lot de 1 100 m² en vue d'une
construction à usage d'habitation**

Mme DENIS Véronique
Hameau : « Les Vergers »
116, Lotissement les Vergers
Superficie terrain : 1 179 m²
Zone UC

Pose d'une clôture en bois

Mme JOCHER Viviane
Hameau : « A Marillan »
37, Impasse du Platet - A côté habitation
GAVAIRON Yves
Superficie terrain : 264 m²
Zone UC

Agrandissement salle de bains

M. ODIN Philippe
Hameau : « Chez Chanrou »
44, Route des Chars - A côté habitation METRAL -
En face maison LESNE
Superficie terrain : 1 001 m²
Zone UC

Pose d'une piscine

❖ CU d'information :

Maître Yannick GARNIER Notaire
Hameau : « La papéterie »
14, Chemin du Brachouet
Superficie terrain : 4 093 m²
Zone UX

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE L'ACADEMIE DU FAUCIGNY
--

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier émanant de Monsieur Dominique MAYE, Président de l'Académie du Faucigny, mentionnant son projet à savoir la pérennisation de l'exposition « l'Annexion et la caricature » grâce à un transfert sur écrans déroulables.

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que le Conseil Général a proposé son soutien financier pour la création de l'exposition mentionnée ci-dessus qui sera mise à la disposition des associations, des communes et des établissements d'enseignement qui souhaiteraient bénéficier d'un point de vue original sur l'unité italienne et ses imbrications diplomatiques.

L'Académie du Faucigny sollicite une subvention exceptionnelle auprès de toutes les communes du Pays Rochois car la somme de quatre mille euros manque pour la finalité du projet.

Monsieur le Maire propose le versement d'une aide financière au prorata de la population, à savoir : 12 centimes d'euros par habitant.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE à l'unanimité, l'octroi d'une aide financière à l'Académie du Faucigny basée sur le versement de la somme de douze centimes d'euros par habitant soit pour notre commune la somme totale de cent soixante douze euros quarante quatre centimes (172,44 €).

INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS FIXATION DU MONTANT POUR 2010
--

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'indemnité représentative de logement des instituteurs est fixée, chaque année, par arrêté préfectoral, après consultation du Conseil Départemental de l'Education Nationale et des Conseils Municipaux.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres de l'assemblée de la proposition de la fixation du montant retenu par la Préfecture, selon circulaire en date du 06 avril 2011, à savoir :

<i>Indemnités</i>	<i>I.R.L. mensuelle</i>	<i>I.R.L. annuelle</i>	<i>Charge annuelle pour la Commune</i>
<i>Instituteurs non chargés de famille</i>	<i>182,06 €</i>	<i>2 184,72 €</i>	<i>0 €</i>
<i>Instituteurs chargés de famille (+ 25 %)</i>	<i>227,58 €</i>	<i>2 730,96 €</i>	<i>0 €</i>
<i>Instituteurs chargés de famille – directeur avant 1983 (+ 25 % + 20 %)</i>	<i>263,99 € (dont 36,41 € à la charge de la Commune)</i>	<i>3 167,88 €</i>	<i>436,92 €</i>

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

DONNE un avis favorable.

TRAVAUX DE PROTECTION – CONFORTEMENT DES BERGES DU FOFON

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée le problème de l'érosion des berges du Foron, en amont du pont de la Route Départementale N°. 19, au lieu-dit « Les Chars ».

Il souligne que les berges, de nature friable, de faible cohésion, s'effondrent morceau par morceau. Ce phénomène de dégradation s'accroît jour après jour, et ce, suite à la succession de plusieurs crues.

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'une intervention, destinée à limiter l'érosion mentionnée ci-dessus, doit être mise en œuvre, dans les meilleurs délais, car des habitations se trouvent à quelques dizaines de mètres du front de berge concerné.

Monsieur le Maire stipule à l'assemblée que les aménagements à entreprendre entrent dans le cadre de la protection des biens et des personnes.

Il indique au Conseil qu'un devis a été adressé à la Municipalité par l'entreprise S.M.T.P. de Saint-Pierre-en-Faucigny, pour un montant total hors taxes s'élevant à la somme de 25 015.- euros pour la réalisation de travaux destinés à la construction d'une digue en enrochement dans le Foron, à l'amont du Pont des Chars.

Monsieur le Maire demande l'approbation de la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus

*Le Conseil Municipal, après délibération,
À douze voix pour et une abstention*

APPROUVE le projet des travaux de protection destinés au confortement des berges du Foron.

DONNE tous pouvoirs au Maire afin de signer les actes s'y référant. Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**TRAVAUX DE PROTECTION – CONFORTEMENT DES BERGES DU FORON :
APPROBATION PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

*Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée le projet de la réalisation de travaux de protection concernant les berges du Foron, au lieu-dit « Les Chars ».
Cette opération sera financée par des fonds propres communaux ainsi que par des subventions.*

Le Plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

<i>Montant total hors taxes</i>	<i>Fonds Barnier 40 %</i>	<i>Conseil Général 20 %</i>	<i>Autofinancement</i>
25 015,00 €	10.006,00 €	5.003,00 €	10.006,00 €

*Le Conseil Municipal, après délibération,
À douze voix pour et une abstention*

APPROUVE le plan de financement mentionné ci-dessus et **SOLLICITE** l'octroi de deux subventions :

- *l'une au titre du fonds Barnier.*
- *la seconde auprès de la Commission Voirie du Conseil Général*
à hauteur des montants prévisionnels présentés dans le plan de financement.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – DESHERBAGE 2011

Monsieur le Maire charge Madame Janet FREMEAUX, responsable de la Bibliothèque Municipale d'Arenthon, de procéder au tri des collections et de signer les procès-verbaux d'élimination.

Ce tri consiste à éliminer les documents qui n'ont plus leur place au sein de la Bibliothèque Municipale, selon les critères suivants :

- *livres ou périodiques qui ne sont plus d'actualité*
- *livres abîmés qui ne peuvent pas être réparés*
- *livres qui ne sont que rarement ou jamais lus*

Une liste précise des documents éliminés sera établie.

Les documents éliminés, seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin :

- *Scouts de Cluses*
- *Emmaüs*

Dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés, auquel sera annexée la liste des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire.

Le procès-verbal, ainsi que la liste des documents éliminés seront déposés en Mairie.

Le Conseil **PREND NOTE** de cette opération et l'**approuve** à l'unanimité.

COMMISSION URBANISME & AMENAGEMENT DU VILLAGE

Plu : La commission travaille sur l'élaboration du règlement.

Prochaines Réunion de la Commission de Travail en Mairie d'Arenthon :

- Mercredi 25 Mai 20 h
- Jeudi 16 Juin 20 h
- Jeudi 7 Juillet 20 h
- Mercredi 20 Juillet 20 h

COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS

Les barrières, bancs, cendriers, garage à vélos ont été posés.

Eiffage intervient sur la commune en mettant du gravillonnage sur les routes communales.

Mme COUDURIER Chantal suggère que des barrières soient posées devant la salle paroissiale pour plus de sécurité.

Il va être rappelé à Mr BEAUMAIN les travaux concernant les parapets des ponts : rénovation à faire par Alvéole.

COMMISSION FOSSES VOIRIE SECURITE

Cimetière : En attente de réponse du Conseil Général

Le dossier a été déposé

- Mme VIGNE Monique demande que le contrôleur de vitesse soit placé plus bas route de Creulet.
- Il va être revu avec le Cabinet Uguet pour faire des chicanes route de creulet.
- Un courrier sera envoyé à l'entreprise BIBOLLET : vitesse trop grande des engins agricoles

COMMISSION JEUNESSE SPORTS & CULTURE

Bibliothèque

Les meubles ont été reçus, Mme FREMEAUX Janet remercie le Conseil Municipal, car l'arrivée de ces nouveaux meubles amène les gens à rester plus longtemps à la bibliothèque, ils s'y sentent bien.

Le 26 Mai une Journée Montagne a lieu en lien avec les enfants de l'école Benoît Chamoux.

27 Mai : Passage du Bibliobus

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Les Chemins communaux sont en cours de broyage par Mr BEAUMAIN Christian

Une réunion entre la commission et Arenthon Environnement doit être organisée pour un échange d'idées.

Un samedi matin va être planifié avec la Commission Environnement élargie pour le nettoyage des chemins communaux.

Une réunion plénière organisée par la préfecture concernant le plan de protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve a eu lieu le lundi 11 Avril 2011. Notre commune faisant partie du périmètre retenu (secteur entre Vallorcine et Arenthon). IL s'avère qu'une pollution hors norme est bien présente sur ce périmètre plusieurs fois par an Ces normes sont demandées par la communauté européenne et doivent être respectées d'ici fin 2012. Cette pollution est reconnue pour avoir une répercussion sur la santé des habitants.

Prévoir un article expliquant plus en détail dans le bulletin et sur le site internet.

COMMISSION ECOLE ET PERISCOLAIRE

Ecole :

- **Madame COUDURIER donne un compte rendu du dernier conseil d'école :**
 - Maintien de la 4^{ème} Classe
- **Fonctionnement :** la demande concernant le fonctionnement de l'école s'élève à 2 716 € pour l'année scolaire. Une partie de cette somme a déjà été réglée (fourniture du matériel de sport).
- L'activité théâtre financée par l'APE et la Municipalité a été très bénéfique pour les enfants.
- L'école remercie Mr LEGOS pour les cours de musique.

- L'école apprécie le travail de Mr PORETTI Sébastien.

Cantine :

- Les appels d'offres pour les fournisseurs repas + portage repas vont être relancés, le contrat avec 1001 repas arrivant à échéance.
- Les réponses seront étudiées par une commission formée par des membres du conseil municipal, des représentants de parents d'élèves et du personnel de la cantine.

COMMISSION SOCIALE

- Le résultat de l'enquête concernant la MARPA a été analysé, celui-ci est très positif. Des discussions se poursuivent avec toutes les communes intéressées par ce projet, les conseillers généraux, le conseil général pour le pôle gérontologie. Mr BOEX Joël suggère que Mr ESPARGILIERE pourrait aider à l'avancement du projet en apportant ses idées.
- Epicerie : les appels d'offres ont été lancés. Les travaux débuteront en juillet.
- Formation pour le défibrillateur le Mardi 10 Mai à 18 h 30.

COMMISSION ACCESIBILITE

Le diagnostic pour la mise aux normes de nos bâtiments communaux a été fait, des travaux sont prévus dans l'année.

COMMISSION ANIMATION, COMMUNICATION, INFORMATION

Animation :

- Monsieur PORETTI présentera aux membres du conseil son projet pour la prochaine année scolaire lors de la réunion de travail du 9 Mai 2011.

Communication :

- Les articles pour l'écho des îles sont à retourner au plus tard le 15 Mai.
- Réunion communication le 19 Mai à 20h30.

SM3A

Réunion de travail du SAGE à l'Agora de Bonneville le lundi 30 Mai de 9h15 - 19h

CCPR

Réunion exceptionnelle le Mardi 3 Mai 19 h à cornier concernant les transports.

DIVERS

- Un plan de sauvegarde devra être fait par la commune : une réunion avec le cabinet Uguet est programmée. Ce bureau d'études nous informera sur ce Plan de Sauvegarde.
- Mme SUARD d'Arenthon Environnement nous a annoncé qu'un week-end sera organisé sur la Faune et la Flore : 24 h Généraliste le 18 et 19 Juin.
- Une enquête publique aura lieu du 6 Juin au 11 Juillet 2011 concernant le projet de déclaration d'intérêt général et d'autorisation de travaux relatifs aux plans de gestion des matériaux solides de l'Arve, des boisements de berges, du bois mort et la charte de qualité de gestion des aménagements fluviaux. Ce dossier est à consulter en Mairie aux heures d'ouverture.

Séance levée à 22 h 20

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Alain VELLUZ,

Affiché /05/2011